



# ***RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 CHAMONIX MONT BLANC***

***DECEMBRE 2018***

Le débat d'orientation budgétaire est tout d'abord une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants.

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que **le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB)** dont le contenu et les modalités de publication et de transmission ont été précisés par le décret n°2016-841 du 24/06/2016.

Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)**

**LE CONTEXTE GENERAL**

**SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2011 – 2017**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE 2018**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

**BUDGETS ANNEXES - ORIENTATIONS 2019**

**LE BUDGET 2019 SERA ADOPTE  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FEVRIER 2018**

**COMMISSIONS DES FINANCES  
(Elargies au Conseil Municipal)  
LUNDI 28 JANVIER 2019  
MARDI 29 JANVIER 2019**

# LE CONTEXTE GENERAL



## LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2019 ?

# LE CONTEXTE GENERAL



## La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 a été promulguée le 22 janvier 2018

- Elle définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques
- Elle prévoit les modalités de contribution à la réduction du déficit public

**Dans la LPFP 2018-2022, les administrations publiques locales doivent baisser d'un tiers leur dette (de 8.8% à 5.8% du PIB)**

# LE CONTEXTE GENERAL



## Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

- Pour les collectivités locales, trois objectifs ont été assignés (dispositif de contractualisation) :
  - Progression des dépenses de fonctionnement à **1,2% par an** (soit une baisse en euros constants)
  - Diminution de **32%** de la dette locale : de 171 Md€ à 116 Md€
  - Capacité de désendettement à un seuil maximum de **12 ans** pour le bloc communal, **10 ans** pour les Départements et **9 ans** pour les Régions.

Ces mesures concernent seulement les collectivités territoriales et les EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent **60 M€ en 2016**, soit 340 collectivités.

=> **En 2018, 322 collectivités ont contractualisé avec l'Etat.**

# LE CONTEXTE GENERAL



## Le Projet de Loi de Finances provisoire pour 2019 Les principales mesures impactant les collectivités

**Le PLF 2019 s'inscrit dans la continuité du PLF 2018.  
Il ne contient pas de modification significative pour les collectivités locales.**

➤ **Maintien de la dotation globale de fonctionnement (DGF) = 26,9 Md€**

➤ **Réforme de la dotation d'intercommunalité = 1,5 Md€**

**Introduction d'un critère de revenu des habitants pour sa répartition**

➤ **Minoration des variables d'ajustement de 144 M€**

➤ **Maintien de l'enveloppe du FPIC au niveau de 2018**

**Ce fonds est passé de 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013,  
570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 à 1 Md€ en 2016, 2017 et 2018**

**Il est maintenu à 1 Md€ par la loi de finances 2019.**



# LE CONTEXTE GENERAL



## Le Projet de Loi de Finances provisoire pour 2019

### DEGREVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION POUR 80% DES CONTRIBUABLES Concernant les résidences principales

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019.

- Deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65%)
- Plafond de revenu pour bénéficier d'un dégrèvement de taxe d'habitation en 2019

Quotient familial	Seuil de revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement de 65%	Seuil de revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement
1 part	27 000 €	27 000 < RFR < 28 000 €
1,5 parts	35 000 €	35 000 < RFR < 36 500 €
2 parts	43 000 €	43 000 < RFR < 45 000 €
2,5 parts	49 000 €	49 000 < RFR < 51 000 €
3 parts	55 000 €	55 000 < RFR < 57 000 €
3,5 parts	61 000 €	61 000 < RFR < 63 000 €

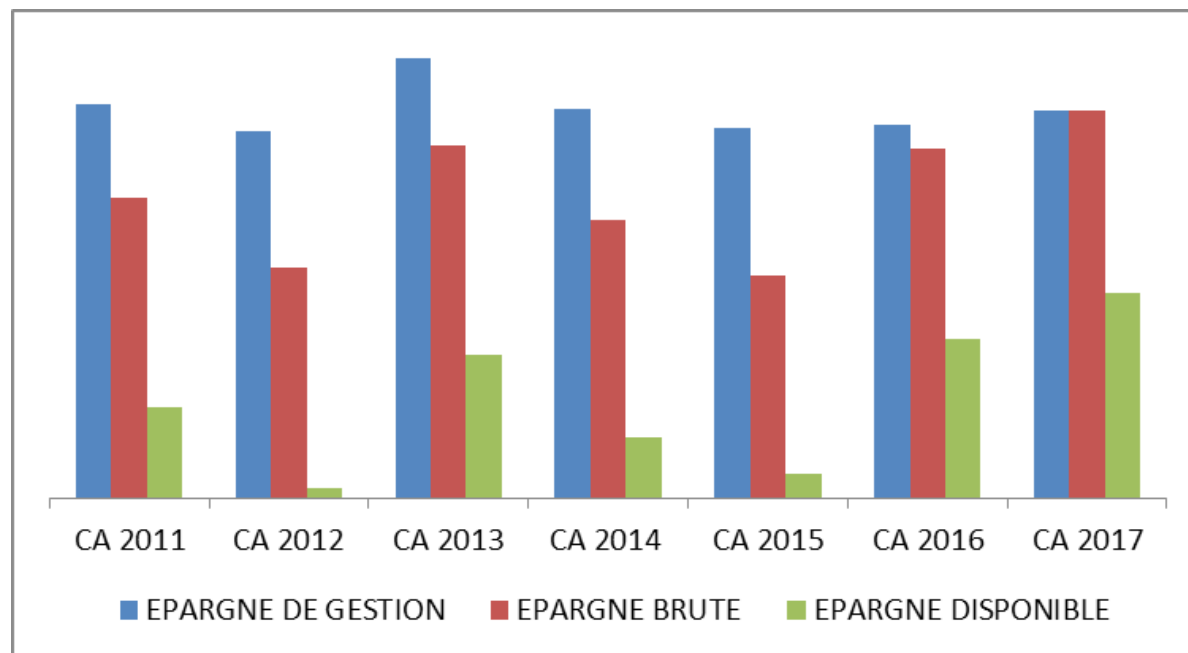
Source : economie.gouv.fr

Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020.

Sur les 4 693 foyers chamoniards assujettis à la taxe d'habitation en 2018, environ 60% ont bénéficiés d'un dégrèvement.

# **SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2011-2017**

# EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION



	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
EBE en % des recettes réelles de fonctionnement	29%	26%	28%	27%	25%	25%	25%
CAF BRUTE en % des recettes réelles de fonctionnement	22%	16%	23%	20%	15%	24%	26%
CAF NETTE en % des recettes réelles de fonctionnement	7%	1%	9%	4%	2%	11%	13%

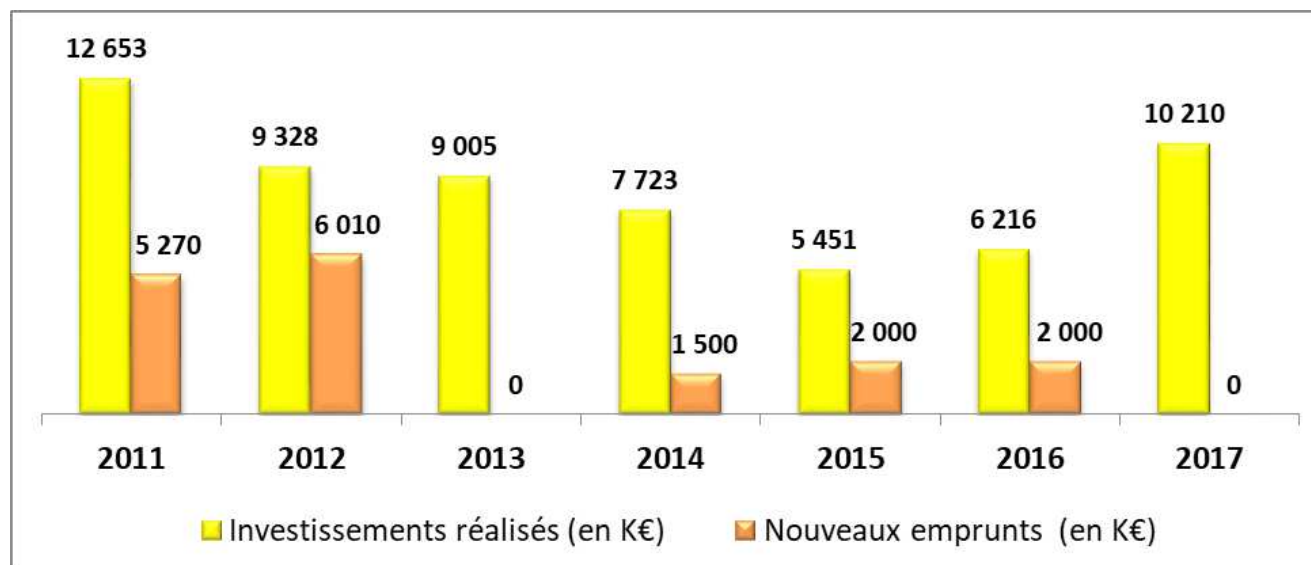
## EVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITE

EVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITE									
	CHAMONIX MONT BLANC							Moyenne nationale 2016	Moyenne départementale 2016
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
<b>TAXE D' HABITATION</b>	14,50%	14,86%	14,86%	14,86%	15,31%	15,31%	<b>15,69%</b>	<b>24,38%</b>	<b>20,65%</b>
<b>FONCIER BATI</b>	15,22%	15,60%	15,60%	15,60%	16,07%	16,07%	<b>16,47%</b>	<b>20,85%</b>	<b>15,73%</b>
<b>FONCIER NON BATI</b>	28,51%	29,22%	29,22%	29,22%	30,10%	30,10%	<b>30,85%</b>	<b>49,31%</b>	<b>66,35%</b>
<b>EVOLUTION EN %</b>	0,00%	2,50%	0,00%	0,00%	3,00%	0,00%	<b>2,50%</b>		

**Pour les trois taxes « ménages », le taux de la commune de Chamonix est inférieur à la moyenne nationale.**

## EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissements** sont financées par l'autofinancement (épargne de gestion), complété par les ressources propres (FCTVA, dotations, subventions) et par le recours à de nouveaux emprunts.



**Sur la période 2011 - 2017, le montant des investissements s'élève à 61 M€ sur le budget général, et 68 M€ tous budgets.**

**Sur la période observée, la moyenne des dépenses d'équipement s'élève à 8 682 K€ par an, dont 1 262 K€ par an d'acquisition de terrains et bâtiments.**

# SYNTHESE 2011-2017



COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	Montant en K€ Chamonix	Montant en € par hab. pour la catégorie démographique			
		Commune 2017	Département 2017	Région 2017	National 2017
Excédent Brut de Fonctionnement = Epargne de Gestion	8 582	913	372	229	202
Produits de fonctionnement réels	33 933	3 610	1 403	1 121	1 126
Charges de fonctionnement réelles	25 335	2 695	1 070	915	947
Capacité d'Autofinancement Brute = Epargne Brute	8 598	915	333	206	179
CAF nette de remboursements de dettes bancaires = Epargne disponible	4 547	484	200	117	96

**Les différents niveaux d'épargne de la commune sont à un niveau supérieur à la moyenne des collectivités de la même catégorie démographique et démontrent une situation financière satisfaisante.**

## Structure de la dette

**Au 31 décembre 2018, la dette de la commune s'élève à 43,3 M€ avec un taux moyen de 3,16% et une structure de dette répartie de la façon suivante :**

**89 %** de l'encours est à taux fixe soit 39,5 M€ (dont 1 M€ à taux fixe sous conditions)  
Avec un taux moyen de 3,12%

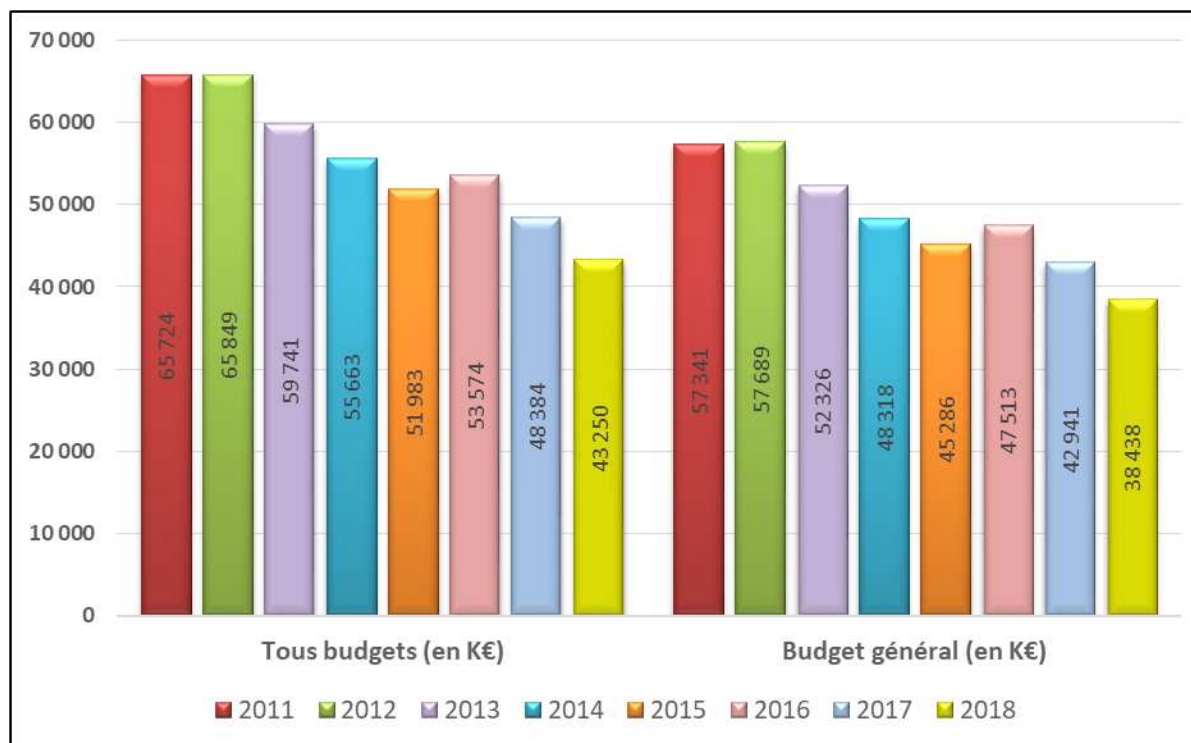
**10 %** de l'encours concernent des produits « structurés » soit 4.1 M€  
Avec un taux moyen de 3,50%

**1 %** de l'encours est à taux variable soit 0,6 M€  
Avec un taux moyen de 2%

**L'encours de la dette est composé de 45 emprunts  
auprès de 6 établissements prêteurs**

# RAPPORT SUR LA DETTE 2018

## Évolution de l'encours de la dette



Depuis 2012, la commune poursuit sa politique de désendettement.

L'encours de la dette est passé de 65 849 K€ au 31/12/2012 à 43 520 K€ au 31/12/2018, soit une baisse de 34%



# RAPPORT SUR LA DETTE 2018



**La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement.**

Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans, avec un seuil critique à 15 ans.

<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Encours dette au 31/12 (en K€)	51 507	52 621	47 980	44 647	42 241	45 043	40 993
Epargne brute (en K€)	6 640	5 100	7 811	6 178	4 935	7 753	8 598
Nombre d'années pour rembourser	7 ans 9 mois	10 ans 4 mois	6 ans 2 mois	7 ans 3 mois	8 ans 7 mois	5 ans 10 mois	4 ans 9 mois

**La moyenne du ratio de désendettement sur les sept dernières années est légèrement supérieure à 7 ans.**

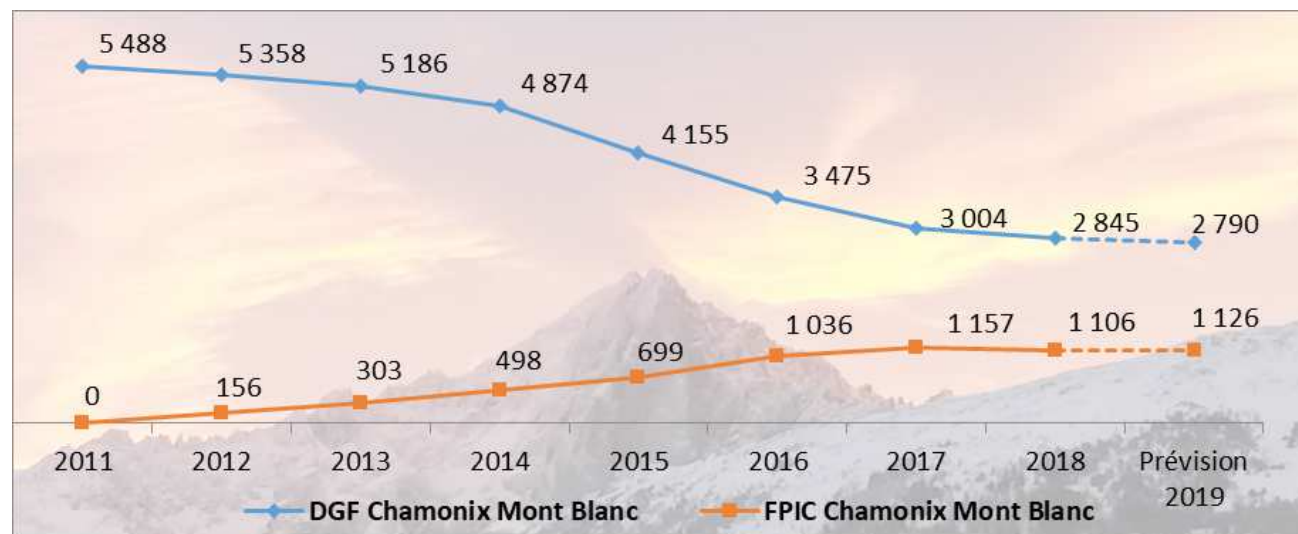
# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La commune de Chamonix Mont Blanc, comme toutes les collectivités, a subi la baisse des dotations, mais elle doit en outre faire face à une dépense nouvelle croissante de péréquation.

Ce double « choc » a entraîné une perte de ressources de plus de 11 M€ depuis 2011.

En 2018 les concours reçus et la participation versée dans le cadre de la péréquation retrouvent une certaine stabilité.

A ce stade, le PLF 2019 laisse envisager une continuité dans cette stabilité.



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



## STABILITE DE LA DGF EN 2019

Le projet de loi de finances confirme la promesse gouvernementale d'une stabilité de la DGF pour l'année 2019.

Cependant dans certaines collectivités une baisse des dotations va intervenir, car certaines mesures seront uniquement financées par l'enveloppe normée, par écrêtement de la dotation forfaitaire et des dotations de compensation des EPCI.

Il est donc proposé de diminuer le niveau de DGF d'environ 2% en 2019.

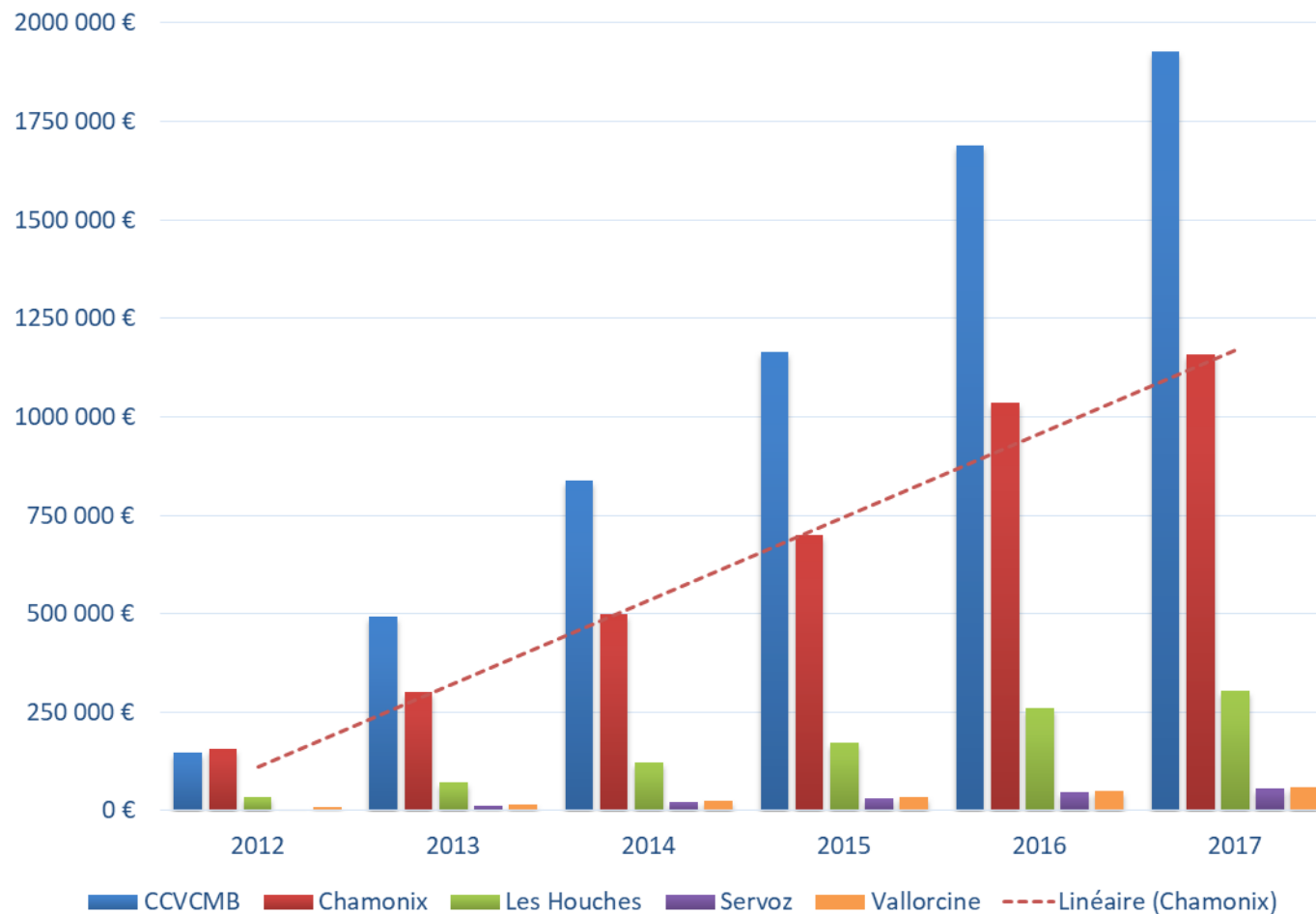
## MAINTIEN DE L'ENVELOPPE DU FPIC AU NIVEAU DE 2018

Compte tenu du manque de précision dans le PLF provisoire 2019, il est proposé d'ajuster la variation du FPIC à hauteur de l'inflation prévisionnelle soit +1,8%.

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



## Evolution du FPIC 2012-2017



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Dans le cadre de la solidarité territoriale, le conseil communautaire a délibéré le 18 juillet 2018 en faveur d'une répartition dérogatoire libre.

FPIC		Répartition de droit commun	
Collectivités	%	Prélèvement de droit commun 2018	Répartition "dérogatoire libre" délibération du 18 juillet 2018
CCVCMB	55,39%	1 984 585 €	2 090 885 €
Chamonix	33,25%	1 106 190 €	1 106 190 €
Les Houches	8,24%	288 860 €	1 501 350 €
Servoz	1,48%	52 386 €	
Vallorcine	1,59%	53 914 €	
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 485 935 €</b>	<b>3 485 935 €</b>

-1%

PREVISIONS	
Prélèvement de droit commun prévisionnel 2019	Prélèvement de droit commun prévisionnel 2020
2 020 000 €	2 060 000 €
1 126 000 €	1 148 000 €
294 000 €	300 000 €
53 000 €	54 000 €
55 000 €	56 000 €
<b>3 548 000 €</b>	<b>3 618 000 €</b>

1,8%      2,0%

=> **Prévision de variation du FPIC à hauteur de l'inflation prévisionnelle soit +1,8% en 2019**

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



## CHARGES DE PERSONNEL

A ce stade, il est prévu :

- De **limiter la hausse de la masse salariale**, à périmètre constant, à environ **1,5 %** (GVT)
- Une **évolution du périmètre** suite au **transfert de personnel** vers la communauté de communes : le transfert de l'équipe d'entretien du centre sportif d'une part (6 agents), et le transfert de la compétence nordique d'autre part (12 agents à temps non complet)
- Un **renfort** des équipes de la DEES et de la DIST
- Une enveloppe prévisionnelle pour des **créations de postes**

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



**La prospective financière, laisse apparaître une capacité d'autofinancement de 1 415 K€ en 2019 en fonction des hypothèses retenues suivantes :**

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité et une évolution des bases de + 2,30%
- Une baisse de la DGF de l'ordre de 2% par rapport à la notification de 2018
- Une augmentation du FPIC de + 1,8 % en 2019 par rapport à la notification de 2018
- Stabilité des subventions aux associations
- Une augmentation des charges de fonctionnement (+ 1,5%)
- Une progression des charges de personnel à périmètre constant de 1,5% (GVT)
- Une enveloppe prévisionnelle pour des créations de postes

# FUNCTIONNEMENT



BUDGET GENERAL  FONCTIONNEMENT	CA	BP	BP 2018	% Aug.	DOB		PROJET		PROJET	
	2017	2018	Y COMPRIS NOTIFICATIONS FISCALES PROVISOIRES	Estim.	2019	De BP à BP % Aug.	2020	% Aug.	2021	% Aug.
FISCALITE DIRECTE	14 178	14 530	14 470	2,06%	14 800	1,9%	15 140	2,3%	15 490	2,3%
Ratio %	41,78	45,49	44,04		46,56		47,00		47,46	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT	3 004	2 850	2 846	-5,26%	2 790	-2,1%	2 730	-2,2%	2 670	-2,2%
Ratio %	8,85	8,92	8,66		8,78		8,48		8,18	
ETAT COMPENSATIONS	156	120	160		140	16,7%	120	-14,3%	100	-16,7%
Ratio %	0,46	0,38	0,49		0,44		0,37		0,31	
FISCALITE + DOTATION	17 338	17 500	17 476	0,80%	17 730	1%	17 990	1%	18 260	0
	51,09	54,79	53,19		55,77		55,85		55,94	
IMPOTS INDIRECTS (redevances remontées mécaniques, Casino, droits de mutation .....)	7 266	6 335	6 335	-12,81%	5 760	-9,1%	5 820	1,0%	5 880	1,0%
Ratio %	21,41	19,83	19,28		18,12		18,07		18,01	
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	3 848	4 222	4 224	9,77%	4 380	3,7%	4 430	1,1%	4 480	1,1%
Ratio %	11,34	13,22	12,86		13,78		13,75		13,73	
AUTRES PRODUITS (Revenus immeubles, locations...)	1 598	1 705	1 705	6,70%	1 720	0,9%	1 740	1,2%	1 760	1,1%
Ratio %	4,71	5,34	5,19		5,41		5,40		5,39	
PRODUITS DIVERS	3 883	2 180	3 118	-19,70%	2 200	0,9%	2 230	1,4%	2 260	1,3%
Ratio %	11,44	6,82	9,49		6,92		6,92		6,92	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>33 933</b>	<b>31 942</b>	<b>32 858</b>	<b>-3,17%</b>	<b>31 790</b>	<b>-0,5%</b>	<b>32 210</b>	<b>1,3%</b>	<b>32 640</b>	<b>1,3%</b>



# FONCTIONNEMENT



BUDGET GENERAL  FONCTIONNEMENT	CA	BP	BP 2018	% Aug.	DOB		PROJET		PROJET	
	2017	2018	Y COMPRIS NOTIFICATIONS FISCALES PROVISOIRES	Estim.	2019	De BP à BP % Aug.	2020	% Aug.	2021	% Aug.
CHARGES DE PERSONNEL	<b>12 262</b>	<b>13 326</b>	<b>13 313</b>	8,57%	<b>13 026</b>	-2,3%	<b>13 300</b>	2,1%	<b>13 570</b>	2,0%
Ratio %	36,14	41,72	40,52		40,98		41,29		41,57	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	<b>6 386</b>	<b>6 768</b>	<b>6 883</b>	7,78%	<b>6 700</b>	-1,0%	<b>6 800</b>	1,5%	<b>6 900</b>	1,5%
Ratio %	18,82	21,19	20,95		21,08		21,11		21,14	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	<b>2 477</b>	<b>2 432</b>	<b>2 437</b>	-1,61%	<b>2 440</b>	0,3%	<b>2 500</b>	2,5%	<b>2 560</b>	2,4%
Ratio %	7,30	7,61	7,42		7,68		7,76		7,84	
ATTRIBUTION COMPENSATION	<b>1 370</b>	<b>1 370</b>	<b>1 454</b>		<b>1 803</b>		<b>1 803</b>		<b>1 803</b>	
Ratio %	4,04	4,29	4,43		5,67		5,60		5,52	
FPIC PEREQUATION HORIZONTALE	<b>1 157</b>	<b>1 300</b>	<b>1 106</b>	-4,41%	<b>1 126</b>	-13,4%	<b>1 150</b>	2,1%	<b>1 180</b>	2,6%
Ratio %	3,41	4,07	3,37		3,54		3,57		3,62	
AUTRES CHARGES	<b>158</b>	<b>26</b>	<b>116</b>		<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>	
Ratio %	0,47	0,00	0,35		0,09		0,09		0,09	
AUTOFINANCEMENT NET	<b>4 547</b>	<b>1 200</b>	<b>1 395</b>		<b>1 415</b>		<b>1 407</b>		<b>1 497</b>	
Ratio %	13,40	3,76	4,25		4,45		4,37		4,59	
DEPENSES IMPREVUES	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>640</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
Ratio %	0,00	0,02	1,95		0,00		0,00		0,00	
ANNUITES D'EMPRUNTS	<b>5 576</b>	<b>5 514</b>	<b>5 514</b>	-1,11%	<b>5 250</b>	-4,8%	<b>5 220</b>	-0,6%	<b>5 100</b>	-2,3%
Ratio %	16,43	17,26	16,78		16,51		16,21		15,63	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>33 933</b>	<b>31 942</b>	<b>32 858</b>	-3,17%	<b>31 790</b>	-0,5%	<b>32 210</b>	1,3%	<b>32 640</b>	1,3%

# EVOLUTION DES EPARGNES



(En milliers d'Euros)	CA 2017	BP 2018	DOB 2019
Produits réels d'exploitation	31 654	31 360	31 200
Charges réelles d'exploitation	23 072	24 623	24 500
<b>EPARGNE DE GESTION (EBE)</b>	<b>8 582</b>	<b>6 737</b>	<b>6 700</b>
Intérêts de la dette	1 525	1 470	1 300
Solde produits / charges Financières	331	299	275
Solde produits / charges Exceptionnelles	1 211	-322	-310
<b>EPARGNE BRUTE (CAF BRUT)</b>	<b>8 598</b>	<b>5 244</b>	<b>5 365</b>
Remboursement en capital de la dette *	4 573	4 510	4 360
Remboursement par la Communauté de Communes	522	466	410
<i>(Transfert dette)</i>			
<b>EPARGNE DISPONIBLE (CAF NETTE)</b>	<b>4 547</b>	<b>1 200</b>	<b>1 415</b>

**L'épargne disponible en 2017 comprend l'indemnité d'assurance de la salle Michel Croz pour 3 M€.**

# INVESTISSEMENT

Au stade des orientations budgétaires, le montant des investissements prévu pour 2019 s'élève à 9 M€ en première approche, auquel il faut ajouter les restes à réaliser de l'année 2018 de l'ordre de 7,5 M€.



BUDGET GENERAL CHAMONIX DEPENSES D' INVESTISSEMENTS	BP 2018	DOB 2019
INVESTISSEMENTS	11 222	9 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 222</b>	<b>9 000</b>

BUDGET GENERAL CHAMONIX FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	BP 2018	DOB 2019
AUTOFINANCEMENT NET	1 200	1 415
CENTRE TECHNIQUE - Convention de superposition d'affectation, participation du Budget Ordures Ménagères		1 447
FONDS DE COMPENSATION T.V.A	900	950
TAXE D'AMENAGEMENT	500	500
CESSION IMMOBILISATIONS	3 160	1 100
SUBVENTIONS	1 662	0
AMENDES DE POLICE & DIVERS	280	168
SUBVENTION EN ANNUITE CREANCE	20	20
NOUVEAUX EMPRUNTS	3 500	3 400
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 222</b>	<b>9 000</b>

➤ **Objectif 2019 : 11 Millions d'euros**

# INVESTISSEMENT



## Les investissements prévus pour 2019 peuvent se décomposer de la façon suivante :

- **Les investissements récurrents** (environ 3,5 M€ en 2018) destinés au maintien en état du patrimoine de la commune et aux acquisitions nécessaires à son fonctionnement (travaux dans les bâtiments publics, les écoles, sur la voirie, remplacement du matériel, des véhicules...).
- **Les opérations en cours suite à la mise en place des autorisations de programmes et crédits de paiements** : Locaux MPT / MJC - Espace Culturel - Travaux VRD : zone de la vigie - Centre Technique de la vigie - Itinéraires cyclables – Programme d'accessibilité des bâtiments – Programme plateforme d'Argentière.
- **Des travaux neufs**

**L'ensemble des projets d'investissement sera discuté et présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget le mois prochain.**

# **ORIENTATIONS 2019**

# **BUDGETS ANNEXES**

# BUDGET SPIC PARKINGS



Il n'a pas été créé de nouveaux parcs en 2018. De ce fait, les résultats tant au niveau des recettes que de la fréquentation sont sensiblement équivalents à ceux de l'année 2017 pour les quinze parkings en exploitation à fin novembre 2018.

La fréquentation globale est quasiment stable (+ 0.9% - 1 275 000 entrées) malgré une légère baisse sur les parkings du secteur du Grépon (-2%), en relation avec les travaux RTE et l'arrêt à deux reprises du site de l'Aiguille du Midi. De manière générale, il est remarqué une augmentation du nombre d'usagers sur les parcs bénéficiant de l'abonnement « Vallée » et une baisse sur les autres sites.

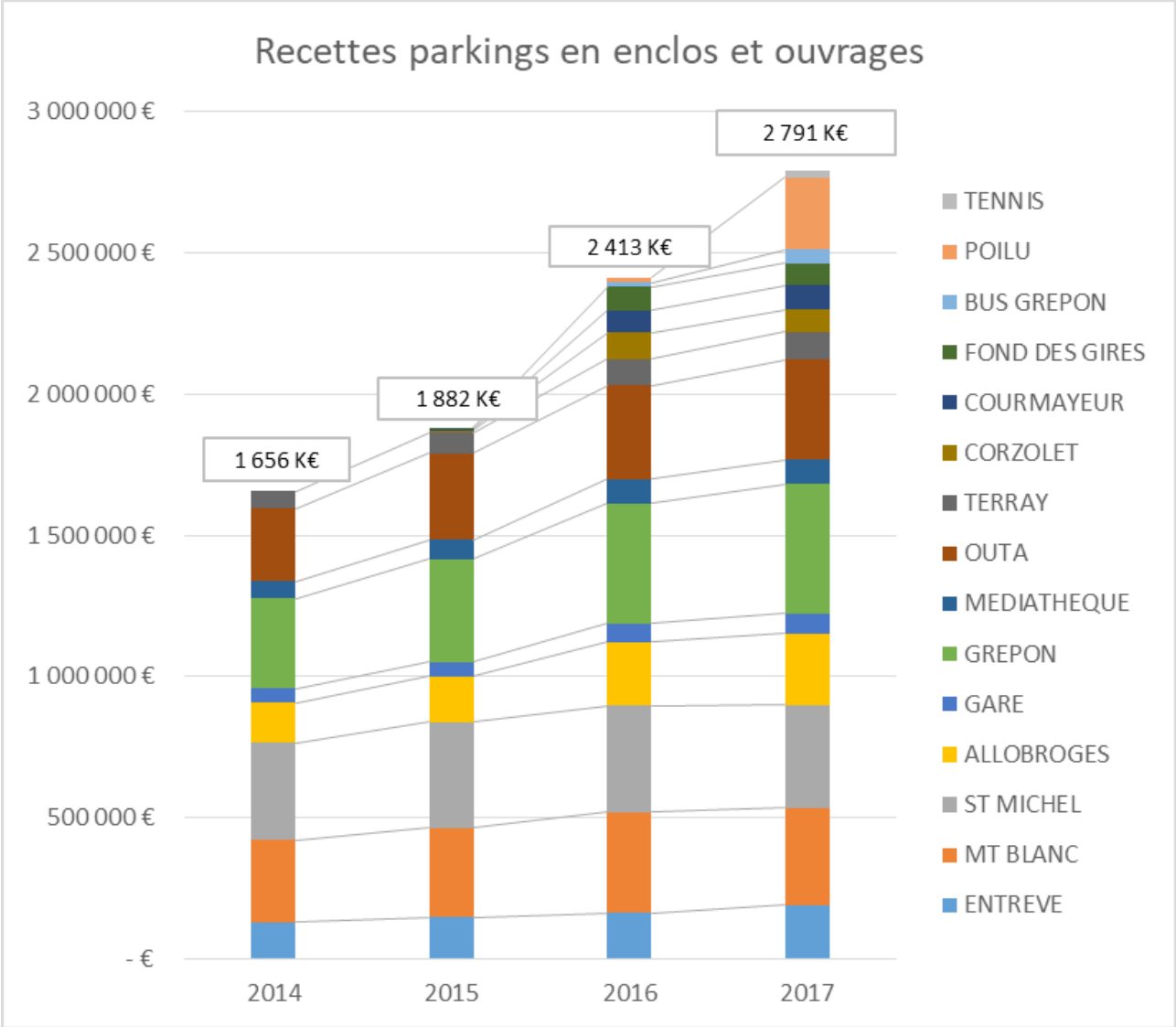
Les recettes totales présentent une légère augmentation (+ 2 % - 2 135 000 € HT) malgré un fort impact de la fermeture du site de l'Aiguille du Midi sur le parking du Grépon (- 17%).

Pour 2019, les tarifs horaires de stationnement seront peu modifiés, avec une augmentation pour certaines catégories de parc des tarifs en fin de journée, pour être en cohérence avec les tarifs déjà pratiqués sur d'autres parkings. Les abonnements seront en légère augmentation. L'ensemble de ces modifications n'aura que peu d'impact budgétaire.

Le programme d'investissement 2019, sur la base des recettes de ces deux dernières années, pourra être maintenu en autofinancement à niveau sensiblement égal, sans subvention du budget général.

La dernière phase de mise à niveau des matériels d'équipements de péages pourra être réalisée, notamment sur le parking Saint Michel, permettant ainsi l'utilisation des cartes de paiement aux bornes d'entrées et sorties sur tous les sites. Les travaux de modernisation du parking du Mont-Blanc continueront avec la deuxième tranche de rénovation des équipements électriques et de sécurité, ainsi que les études d'aménagement du parking du Grépon, permettant de déterminer précisément le programme de construction.

# BUDGET SPIC PARKINGS



# BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE



La cuisine centrale : plus de 200 000 repas confectionnés, aux scolaires des communes de la vallée (67%), aux enfants des crèches (11%), aux enfants des centres de loisirs (7%), aux aînés (12%) et à une activité de traiteur (3%).

- A. L'augmentation de la production,
  - B. La diversité des convives,
  - C. L'évolution des modes de production (passage de la liaison chaude à la liaison froide)
- nous ont conduit à proposer un projet d'agrandissement des locaux. Le bâtiment actuel de 457m<sup>2</sup> aura une superficie, après travaux, de 600m<sup>2</sup>, soit une extension de 150m<sup>2</sup> au sol (et autant à l'étage).

Les travaux ont débuté fin 2018 avec une livraison prévue été 2019.

L'extension permettra d'une part de créer une zone de préparation de 28m<sup>2</sup>, une réserve de 23m<sup>2</sup>, une salle repas de 28m<sup>2</sup>, des vestiaires et dégagements de 30m<sup>2</sup> ainsi que 2 sas extérieurs et de permettre ainsi le réaménagement de la partie existante, exclusivement dédiée à la préparation et production.

Pour mémoire, le total de l'opération en investissement a été évalué à 748 000HT, soit 2 200€ HT du m<sup>2</sup>, hors équipement

A inscrire au BP 2019, 60 000€ HT en matériel, lié au changement de mode de liaison (CHAUDE/FROIDE) dont 55 000€ en mobilier technique et 5 000€ en mobilier bureau et salle du personnel.

L'équipe se prépare à changer de mode de production, dès le début d'année, pour passer à 100% liaison froide. Pour accompagner ces changements, 1 poste ETP aide cuisinier viendra renforcer l'équipe en place.



# BUDGET REMONTEES MECANIQUES

## « FOND DE VALLEE »



### Domaine skiable des Chosalets

L'exploitation de l'hiver 2017/2018 se solde par un déficit d'environ 26 K€ contre 51 K€ pour l'hiver précédent.

Pour l'hiver 2018/2019, l'exploitation sera toujours assurée par la société « La Poya » (délibération du conseil municipal du 29 septembre 2016). La participation forfaitaire de la Compagnie du Mont-Blanc a été sollicitée à hauteur du montant de l'hiver dernier ( 40 K€ ).

### Domaine du Mont

L'exploitation 2018, du 16 juin au 16 septembre est un exercice avec un nombre de passage en hausse de +4.9%, soit 46 084 passages. L'exercice va se clôturer avec un excédent d'exploitation d'environ +31 K€, contre un excédent 2017 de +19 K€.

Le prix moyen du passage 2018 est de 5.05 €. Dans le cadre des prochaines perspectives d'investissement sur cet appareil, il semble possible de légèrement augmenter le prix moyen du passage.

La grande inspection quinquennale de l'appareil sera à mener au printemps 2019 pour l'exploitation de l'appareil vers mi juin 2019. Prévoir un cout prévisionnel de travaux d' environ 350 000 € TTC.

En parallèle, le marché d'exploitation de l'appareil sera à relancer en consultation pour la période 2019-2021.

Pour l'année 2019, des études seront menées pour examiner la faisabilité du remplacement de la remontée mécanique.